

ACTION

DEFINITION ET OPTIMISATION DU PLAN DE FORMATION DE L'EQUIPE

MISSION

MANAGEMENT RSE

Réf. Schéma

40 - Affirmer l'OTI comme structure à mission
42 - Optimiser les outils de gestion de projets entre les Services de la CC et OTI
46 - Mettre en corrélation les démarches nationales de qualification

Budget

15 000 €

ETP

0.25

Echéance

31/12/2025

Contexte

Chaque année, l'Office de tourisme établit un plan de formations pour l'ensemble du personnel à partir des souhaits et des besoins suivant les missions de chacun.

Les agents bénéficient aussi des formations en interne :

- les ateliers 3D (Dream team qui Débordent D'idées) par exemple : Canva, Process comptabilité, fresque du climat
- les éductours par exemple : visites guidées, visites nouveaux prestataires.

Objectif

S'adapter à son poste de travail
S'adapter à l'évolution de son emploi
S'adapter aux nouvelles technologies
S'adapter à une nouvelle organisation
Evoluer professionnellement
Développer ses compétences

Indicateurs de réussite

Au moins une formation par personne avec équité d'une année sur l'autre.
En fin d'année, le plan de formations a bien été suivi suivant les besoins et le budget de l'OTI.
Respect du budget alloué et satisfaction de l'équipe.

Déroulé

- 1 - Interrogation des agents sur leur demande de formations.
- 2 - Validation de la direction : à l'issue des entretiens individuels, la direction valide les formations suivant les besoins en lien avec les différentes missions des agents et le budget.
- 3 - Préinscriptions : faites par rapport aux dates de chacune.
- 4 - Demandes de financement AFDAS : prise en charge de formations certifiées, non déduites sur le budget de l'OTI.
- 5 - Inscriptions : conventions signées pour inscription définitive.
- 6 - Archivage : les formations sont enregistrées par année et par agent.

Parties prenantes

OTN : formations certifiées en Normandie
Centres de formations
Afdas : opérateur de compétences (OPCO)

Risques anticipés

Une fois les conventions de formations signées par les deux parties et renvoyées au centre de formation, les formations ne peuvent plus être annulées et sont donc non remboursées en cas de non-participation de l'agent.

Résultats

Une moyenne de 3 formations externes par agent en 2025.
39 formations au total en 2025 dont 16 externes, 15 internes et 8 éducteurs.
41 formations au total en 2024 dont 20 externes, 10 internes et 11 éducteurs.

Enseignements

Demander au maximum des financements Afdas pour les prises en charge des formations certifiées.
Essayer d'organiser les formations en interne pour avoir des frais moindres